

Rapports de suivi publiés par le Comité permanent des comptes publics

Résumé

Le Comité permanent des comptes publics (le Comité) tient des audiences durant l'année lorsque l'Assemblée législative siège, pour traiter de questions abordées dans nos rapports annuels ou nos rapports spéciaux, après quoi il présente ses observations et ses recommandations dans des rapports qui sont déposés à l'Assemblée législative. Il incombe aux ministères et aux organismes de la Couronne et du secteur parapublic de mettre en oeuvre les recommandations formulées par le Comité; notre rôle consiste à émettre de façon indépendante une conclusion à propos des progrès réalisés par l'entité auditée dans l'application des mesures recommandées.

Cette année, nous avons fait le suivi de la mise en oeuvre des recommandations du Comité contenues dans six rapports que ce dernier a déposés entre juin 2020 et avril 2021. Notre objectif consiste à fournir au Comité des renseignements sur les mesures prises par les entités auditées afin de communiquer l'information demandée et de donner suite aux recommandations formulées par le Comité dans ses rapports à l'Assemblée législative.

Nous effectuons nos travaux de suivi et nous rendons compte des résultats conformément aux Normes canadiennes de missions de certification – Missions d'appréciation directe publiées par le Conseil des normes d'audit et de certification des Comptables professionnels agréés du Canada. Notre bureau se conforme à la Norme canadienne

de contrôle qualité. Nous nous conformons aux exigences en matière d'indépendance et d'éthique du Code de déontologie des Comptables professionnels agréés de l'Ontario, qui sont fondées sur des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence raisonnable, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Notre suivi consiste principalement à demander des renseignements aux représentants du gouvernement, des ministères ou des entités du secteur parapublic concernés, à discuter avec eux de leurs rapports d'étape et à examiner certains documents justificatifs. Dans quelques cas, les auditeurs internes nous aident également à nous acquitter de ces travaux. En raison de leur nature et du moment où elles sont exécutées, les procédures appliquées dans le cadre de ce travail varient de celles associées à un audit et elles ont une portée plus limitée. Comme il ne s'agit pas d'un audit, nous ne pouvons affirmer avec un degré de certitude élevé que les mesures correctives décrites ont été mises en oeuvre de façon efficace. Les mesures prises ou prévues pourront être examinées et exposées de façon plus détaillée dans le cadre d'audits futurs. Les rapports d'étape produits seront pris en compte aux fins de décider de mener ou non des audits portant sur les mêmes aspects ou domaines.

Ainsi que le montre la **figure 1**, des progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre de 69 % des 165 mesures recommandées par le Comité, dont 85 ou un peu plus de 51 % qui ont été pleinement mises en

oeuvre – soit plus du double des mesures pleinement mises en oeuvre qui avaient été recommandées dans notre rapport annuel 2020 (24 %). Metrolinx a pleinement mis en oeuvre 94 % des mesures recommandées dans le rapport du Comité sur la Sélection des gares du Réseau GO, tandis que le ministère des Finances, le Secrétariat du Conseil du Trésor et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité ont réalisé des progrès dans la mise en oeuvre de 86 % des mesures recommandées dans le rapport du Comité sur le Plan pour des frais d'électricité équitables.

Cependant, le Ministère avait fait peu ou pas de progrès à l'égard de 24 % des mesures recommandées. Plus particulièrement, nous avons constaté que le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires avait fait peu ou pas de progrès dans la mise en oeuvre de 26 des 44 (ou 59 %) mesures recommandées dans le rapport du Comité sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH). Par exemple, le Ministère n'a pas encore exploré les mesures pour réduire ou éliminer les pratiques du POSPH qui avaient mené à une augmentation de la charge de travail du POSPH. Nous avons aussi constaté que Tarion a fait peu ou pas de progrès pour réduire le temps accordé aux constructeurs pour corriger les défauts avant de venir en aide aux propriétaires (soit 120 jours en ce moment). Tarion a l'intention de réduire la période de réparation d'ici décembre 2023. De plus, Tarion a fait peu ou pas de progrès pour définir des délais obligatoires, transparents et appropriés pour corriger les défauts.

Neuf autres mesures ou un peu plus de 5 % des mesures recommandées par le Comité ne seront pas mises en oeuvre, et deux mesures ou un peu plus de 1 % des mesures recommandées ne s'appliquent plus.

Metrolinx nous a informés que sept des 30 mesures recommandées (soit 23 %) dans le rapport du Comité sur la Planification de la construction et de l'infrastructure du TLR ne seront pas mises en oeuvre. Parmi ces mesures, il y avait celles qui recommandaient à Metrolinx de proposer

une stratégie de financement ainsi qu'un plan d'action assorti de calendriers d'exécution pour approbation par la province et les administrations municipales. Metrolinx a souligné qu'il est, à titre de société de la Couronne, régi par le processus budgétaire provincial – ce processus n'est pas sous son contrôle et dépend plutôt des demandes de financement que le ministère des Transports soumet au Secrétariat du Conseil du Trésor.

Les deux autres mesures recommandées qui ne seront pas mises en oeuvre proviennent du rapport sur le Programme d'inspection de la salubrité des aliments. Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales nous a informés qu'il ne mettrait pas en oeuvre la recommandation portant sur la collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour élaborer et implanter une approche de conformité progressive auprès des agriculteurs dont les produits carnés ont obtenu des résultats positifs aux tests de dépistage des résidus de médicaments. Le ministère a précisé qu'il avait plutôt l'intention de continuer à prendre de vigoureuses mesures de conformité au niveau des établissements de transformation des viandes et à sensibiliser l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement au moyen d'une campagne de sensibilisation et d'éducation sur l'utilisation responsable des médicaments pour le bétail. Le Ministère nous a aussi informés qu'il ne collaborerait pas avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments dans le but d'élargir le protocole de classement des oeufs de poule et d'inspection aux fins d'assurance de la qualité pour inclure les oeufs autres que de poule; le Ministère a déterminé que la quantité d'oeufs autres que de poule vendus en Ontario est insuffisante et que les risques relatifs à la salubrité des aliments ne sont pas assez élevés pour justifier l'inspection ou le classement des oeufs autres que de poule.

Des renseignements plus détaillés sont présentés dans la section qui suit la **figure 1**.

Figure 1 : État global de la mise en oeuvre des recommandations du Comité permanent des comptes publics

Préparé par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Section du rapport	Nombre de recommandations		Nombre de mesures recommandées	État des mesures recommandées				
	recommandations	de mesures recommandées		Pleine mise en oeuvre	En voie de mise en oeuvre	Peu ou pas de progrès	Ne sera pas mise en oeuvre	Ne s'applique plus
3.01 Le Plan pour des frais d'électricité équitables : Préoccupations concernant la transparence financière, la reddition de comptes et l'optimisation des ressources Déposé en juin 2020	7	7	6	0	1	0	0	0
3.02 Programme d'inspection de la salubrité des aliments Déposé en février 2021	16	22	6	8	6	2	0	0
3.03 Sélection des gares du Réseau GO Déposé en mars 2021	15	17	16	0	1	0	0	0
3.04 Planification de la construction et de l'infrastructure de TLR Déposé en février 2021	12	30	18	4	1	7	0	0
3.05 Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées Déposé en avril 2021	17	44	9	9	26	0	0	0
3.06 Tarrion Warranty Corporation Déposé en février 2021	18	45	30	8	5	0	0	2
Total	85	165	85,0	29,0	40,0	9,0	2,0	2,0
%	-	100	51,5	17,6	24,2	5,5	1,2	1,2